
L'ensemble victorien et Art déco de Mumbai (Inde) No 1480

Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie
L'ensemble victorien et Art déco de Mumbai

Lieu
Mumbai, État du Maharashtra
Inde

Brève description

La démolition des fortifications de Bombay dans les années 1860 marqua la transformation de la ville, un comptoir fortifié devenu un centre de commerce d'envergure mondiale, et libéra des terrains pour leur aménagement. Un ensemble de bâtiments publics fut construit dans le style néo-gothique victorien et l'espace vert ouvert de l'Oval Maidan fut créé. Le programme de poldérisation de Backbay au début du XXe siècle offrit à Bombay une nouvelle occasion de s'étendre vers l'ouest, avec la construction de bâtiments résidentiels, commerciaux et de divertissement dans le style Art déco et la création d'une promenade, Marine Drive, sur le front de mer. De nos jours, l'Oval Maidan offre une composition déployant un ensemble spectaculaire de bâtiments néo-gothiques victoriens sur son côté est et un autre ensemble impressionnant d'édifices Art déco sur son côté ouest, témoignant des phases de modernisation que Mumbai a traversées au cours des XIXe et XXe siècles, qui menèrent à une Inde indépendante moderne en 1947.

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *ensemble*.

1 Identification

Inclus dans la liste indicative
22 mai 2012

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription
Aucune

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial
29 janvier 2014

Antécédents
Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

Consultations

L'ICOMOS a consulté ses Comités scientifiques internationaux sur le patrimoine bâti partagé, sur le patrimoine du XXe siècle, sur les villes et villages historiques, et plusieurs experts indépendants.

Mission d'évaluation technique

Une mission d'évaluation technique de l'ICOMOS s'est rendue sur le bien du 6 au 11 septembre 2017.

Information complémentaire reçue par l'ICOMOS

Une lettre a été envoyée par l'ICOMOS à l'État partie le 1er août 2017 pour lui demander des informations actualisées sur le dossier de proposition d'inscription, en particulier sur des questions de gestion de la protection et de conservation. Des informations complémentaires ont également été demandées sur les délimitations du bien et de la zone tampon, sur la justification de l'inscription, sur la résolution des cartes transmises et sur des questions de gestion et de protection. Une réponse de l'État partie fournissant des informations complémentaires a été reçue par l'ICOMOS le 5 septembre 2017.

Un rapport intermédiaire a été envoyé à l'État partie le 22 décembre 2017 et l'État partie a fourni à l'ICOMOS des informations complémentaires le 13 février 2018. Les informations transmises ont été intégrées dans les sections concernées du présent rapport.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS
14 mars 2018

2 Le bien

Description

Le bien proposé pour inscription a une superficie totale de 66,34 ha, avec une zone tampon de 378,78 ha. Il est situé au sud de Mumbai. Il s'agit d'un ensemble bâti, constitué de 94 édifices historiques et de l'espace paysager ouvert d'Oval Maidan.

Les bâtiments du bien proposé pour inscription représentent les efforts de modernisation en matière de conception architecturale et d'urbanisme. Un ensemble urbain de bâtiments néo-gothiques victoriens du XIXe siècle et un groupe d'édifices Art déco du début du XXe siècle encadrent l'espace paysager ouvert d'Oval Maidan. L'architecture Art déco se prolonge dans une rangée d'immeubles bordant la promenade Marine Drive. Le bien comprend d'autres constructions au nord de l'Oval Maidan ainsi que les parties est et sud des constructions néo-gothiques de l'époque victorienne.

La transition du style néo-gothique victorien du XIXe siècle à l'Art déco du XXe siècle est représentée par quelques bâtiments du style indo-sarracénique datant du tournant du siècle et du style néo-classique édouardien du début du XXe siècle. Les quatre styles représentés dans le bien forment un récit général sur les efforts de modernisation de Mumbai pour en faire une

ville cosmopolite et renforcer sa situation de « porte de l'Inde ».

L'Oval Maidan et les constructions sur ses côtés est, nord et sud sont situés dans l'enceinte du fort, tandis que les constructions occupant son côté ouest sont dans l'emprise de Marine Drive.

L'Oval Maidan est un important espace ouvert de la ville. Il forme une séparation entre les bâtiments néo-gothiques victoriens de la fin du XIXe siècle à l'est et ceux Art déco à l'ouest, qui furent construits sur les terres asséchées de Backbay et le long de Marine Drive dans les années 1920. En même temps, l'Oval Maidan permet d'apprécier ces deux ensembles de bâtiments et les différentes phases de la modernisation de Mumbai.

L'architecture victorienne et ses motifs

Les bâtiments du XIXe siècle sont considérés être de « style anglo-indien », étant donné qu'ils s'inspirent de formes néo-gothiques tout en utilisant des matériaux et faisant intervenir des artisans indiens, avec une adaptation aux conditions de l'Inde. Ils sont construits en basalte igné, disponible localement dans le Deccan, tandis que les sculptures décoratives sont en calcaire tendre provenant de Porbunder dans le Gujarat. Ils incluent des caractéristiques néo-gothiques comme des tourelles, flèches, arcs brisés, trilobes, quadrilobes, gargouilles et un plafond voûté. On trouve également des éléments architecturaux indiens intégrés dans les mêmes bâtiments, tels que toits pentus de tuiles en terre cuite, balcons sculptés et vérandas linéaires, qui étaient adaptés au climat indien. Les sculptures figurent des Indiens portant des turbans et costumes traditionnels.

L'architecture Art déco et ses motifs

L'ambitieux programme de poldérisation de Backbay des années 1920, qui couvre 553 acres de terrains asséchés, concerne l'endroit où furent construits les immeubles Art déco de Mumbai dans les années 1930 et 1940. Ces immeubles comptent parmi les premières constructions Art déco en Inde. Leur concentration conféra un caractère homogène et cohérent à cette partie de Mumbai. Leurs éléments Art déco distinctifs ont été le résultat d'une réglementation stricte basée sur une vision urbanistique.

Les bâtiments Art déco introduisirent de nouveaux matériaux et de nouvelles typologies à Mumbai et en Inde. Ils furent construits avec du béton armé, ce qui permit des constructions de grande hauteur, des formes libres et une rapidité d'exécution, avec pour résultat une forte concentration d'appartements privés. L'introduction de salles de cinéma ajouta un caractère de vie urbaine cosmopolite, représenté dans le bien par les cinémas Regal et Eros.

Les bâtiments Art déco comprennent un mélange de motifs Art déco et indiens, formant un style qui peut être appelé « *Indo-Deco* ». Les premiers édifices Art déco de Mumbai furent construits en combinant des matériaux traditionnels, comme des briques et du plâtre d'une part,

et des matériaux technologiquement avancés, comme du béton armé d'autre part.

Des produits et matériaux locaux furent intégrés dans ces édifices par les architectes indiens. Les éléments décoratifs furent fabriqués en plâtre et autres matériaux localement disponibles, comme du bois, du marbre et des tuiles. Un grand nombre des tuiles décorées, qui sont des caractéristiques importantes de ces édifices, furent produites par l'entreprise Bharat Tile (créée en 1923). Il existe aussi d'importants éléments décoratifs en granito, également produits par la même société.

Des contrats de location pour la construction sur les terres asséchées de Backbay rendaient obligatoire de laisser un espace dégagé de 20 pieds autour de chaque immeuble, établissant une distance de 40 pieds entre deux d'entre eux. La plupart des bâtiments avaient une hauteur uniforme et le même nombre d'étages : cinq ou six, l'utilisation du béton armé ayant permis d'atteindre de telles hauteurs. Ils se caractérisent par de grands balcons et des éléments décoratifs Art déco, ainsi que par des façades sur rue harmonieuses déployant des combinaisons de couleurs agréables, des balcons curvilignes et des angles articulés. Ayant été construits à différentes époques à des fins résidentielles ou commerciales, ils dégagent un charme particulier tout en respectant une harmonie générale. Cet aménagement de Mumbai ne se limita pas à introduire le style Art déco dans la ville, il implanta également des formes modernes de divertissement, tels les cinémas et les clubs sociaux.

L'architecture indo-sarracénique et ses motifs

Il s'agit d'un style hybride mêlant l'urbanisme occidental et des éléments architecturaux indiens, essentiellement moghols, comme des dômes, des chattris, des consoles, des jalies et jharokhas, qui devinrent populaires au tournant du siècle. Ce style avait été créé avec l'ambition de devenir le style « panindien ».

L'architecture néo-classique et ses motifs

Le style de ces constructions fut également appelé « néo-classique édouardien » ou « néo-Renaissance ». Ces constructions intégraient des façades et des motifs classiques, comme des façades à fronton, des colonnes corinthiennes, des pilastres à double hauteur et des motifs classiques au-dessus des fenêtres.

Histoire et développement

Mumbai est le nom donné à un groupe de sept îles par des pêcheurs qui y habitaient. Mumbai provient du nom de la déesse vénérée localement à cette époque : Mumba.

Au XVIe siècle, les Portugais convertirent les îles en un comptoir commercial. En 1665, les îles passèrent sous domination anglaise, faisant partie de la dot apportée par Catherine de Bragançe dans son mariage avec Charles II, roi d'Angleterre. L'île principale fut fortifiée par la Compagnie britannique des Indes orientales, qui l'avait louée à la Couronne britannique. Après 1686, la Compagnie britannique des Indes orientales transféra le

siège de sa direction et le centre de ses activités maritimes de Surat à Bombay. Des murs de fortification furent construits pour protéger l'île principale vis-à-vis d'attaques de ses ennemis voisins.

En 1715, le gouverneur Charles Boone créa le fort de Bombay. En 1772, une grande surface de terrain fut déblayée autour des murs pour dégager les angles de tir, à titre de précaution par crainte d'une attaque des Français. Cette zone, connue sous le nom d'Esplanade, repoussait le bord de mer à 400 yards des remparts, une distance qui passa à 800, puis 1 000 yards en 1804. Les années 1850 et 1860 virent la transformation de Bombay d'un comptoir commercial en une ville, grâce à deux gouverneurs : John Lord Elphinstone et Sir Bartle Frere.

La démolition du fort commença au milieu des années 1850 pour s'achever dans les années 1860, alors que la ville prospérait en raison de l'importance de son commerce du coton pendant la guerre civile américaine. Les travaux de démolition du fort et d'aménagement de nouvelles routes furent suivis par le « Comité de retrait des remparts », présidé par James Trubshawe. Un ambitieux projet d'urbanisme fut lancé, accompagnant l'afflux de richesse et de population dont il bénéficiait, alors que des terrains étaient disponibles pour des aménagements, que ce soit à la suite de la destruction des remparts ou du gain de terres sur la mer.

L'Esplanade, ou le Maidan comme elle était appelée, devint un espace de respiration pour la ville, compte tenu de son emplacement face à la mer à cette époque. À la fin des années 1860, un plan directeur fut élaboré pour les terrains à l'est de l'Esplanade, qui devinrent disponibles pour des constructions après la démolition des remparts et la levée de l'interdiction de construire à proximité du fort. Les zones nouvellement aménagées furent dotées de routes larges et d'espaces ouverts. L'Oval Maidan fut réservé à un espace ouvert, et les ouvrages hydrauliques du Vihar furent réalisés pour assurer l'alimentation en eau de cette zone.

Bombay émergeait comme une ville cosmopolite moderne, aidée par l'ouverture du canal de Suez en 1869, la mise en place de la « Corporation municipale » en 1872 et du « Bombay Port Trust » en 1873. Avec son infrastructure civique efficace, Bombay s'affirma comme le principal port maritime indien et la capitale commerciale et industrielle de l'Inde occidentale.

Dans les années 1870, les bâtiments néo-gothiques victoriens furent construits le long du côté oriental de l'Oval Maidan, symbolisant la deuxième ville de l'Empire britannique. La récupération des terres commença dans les années 1860, plus particulièrement avec le terrain pour le « grand terminus des chemins de fer de la péninsule indienne » achevé en 1871. D'autres opérations de mise en valeur eurent lieu en différents endroits, dont Backbay, qui furent freinées par le ralentissement de l'économie à l'issue de la guerre civile américaine, signant la fin du boom du coton à Bombay. Le programme de poldérisation de Backbay (1928-1942)

intégrait tous les projets de mise en valeur des terres ayant échoué ou restés inachevés depuis les années 1860 et avait couvert 552 acres de terrain à la fin de 1929. Trois plans différents furent élaborés pour que le gouvernement aménage sur les terrains asséchés des logements, des écoles, des hôpitaux et autres équipements pour les classes moyennes indiennes en expansion. Aucun de ces plans ne fut mis en œuvre. Au début des années 1930, le bloc faisant face à l'Oval Maidan et à Churchgate fut construit dans le style Art déco, devenant ainsi le premier ensemble d'immeubles Art déco en Inde. Ces constructions s'étendirent dans les années 1940 jusqu'à Marine Drive, formant la plus forte concentration d'édifices Art déco à Mumbai. Ces aménagements reflétaient des changements socio-économiques majeurs en Inde pendant les années 1920 et 1930, dont l'arrivée d'architectes indiens formés à l'occidentale, le nouveau concept de la vie en appartement et du trajet quotidien pour aller au travail, et la croissance de la classe moyenne.

L'exposition sur l'habitat idéal de 1937 offrit une vitrine aux conceptions de l'Art déco en termes de bâtiments, d'intérieurs et de mobilier et entraîna la diffusion du style Art déco en Inde dans les années 1930 et 1940. L'indépendance de 1947 mit fin à la place qu'occupait l'Art déco en tant qu'expression des aspirations indiennes à la modernité, Jawaharlal Nehru ayant adopté le modernisme après l'indépendance, mettant un terme à l'architecture Art déco en Inde.

De nos jours, les bâtiments du bien proposé pour inscription sont encore utilisés. Les bâtiments néo-gothiques victoriens sont publics. Les édifices Art déco sont utilisés à des fins résidentielles, commerciales et de divertissement. De nombreuses initiatives dans le domaine de la conservation ont vu le jour ces deux dernières décennies, certaines lancées par le Département des travaux publics et d'autres par la communauté via l'« Oval Trust », l'« association Kala Ghoda » et d'autres organisations non gouvernementales. La réglementation sur le patrimoine a été introduite pour le Grand Bombay en 1995. En conséquence, Mumbai est devenue la première ville indienne dotée d'un cadre légal pour son patrimoine urbain.

3 Justification de l'inscription, intégrité et authenticité

Analyse comparative

L'analyse comparative menée par l'État partie aux niveaux international et national porte sur des ensembles urbains de villes coloniales des XIXe et XXe siècles inscrites ou non sur la Liste du patrimoine mondial.

Au niveau international, des comparaisons sont faites avec Liverpool – Port marchand, Royaume-Uni (2004, (ii), (iii), (iv)), Centre historique de Macao, Chine (2005, (ii), (iii), (iv), (vi)), Melaka et George Town, villes

historiques du détroit de Malacca, Malaisie (2008, (ii), (iii), (iv)), Ville blanche de Tel-Aviv – le mouvement moderne, Israël (2003, (ii), (iv)), et Ville portuaire historique de Levuka, Fidji (2013, (ii), (iv)).

Des comparaisons sont également faites avec les villes suivantes ne figurant pas sur la Liste du patrimoine mondial : Melbourne, Australie, ville de Durban, Afrique du Sud, Bund de Shanghai, Shanghai, République populaire de Chine, et Central Park, New York, États-Unis d'Amérique (inscrit en 2017 sur la liste indicative).

Le dossier de proposition d'inscription mentionne succinctement 18 établissements, villes et centres urbains coloniaux qui sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ou sur les listes indicatives, comme Delhi, une ville patrimoniale, sur la liste indicative de l'Inde (2012, (ii), (v), (vi)), et le bien inscrit L'Œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne avec l'inclusion de Chandigarh (2016, (i), (ii), (vi)), ainsi que d'autres qui ne sont pas inscrits, comme Kolkata (Calcutta) et Chennai (Madras).

Des comparaisons sont établies avec des ensembles victoriens non inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Mumbai est comparé à Glasgow et Bristol, Royaume-Uni, et à Ottawa, Canada.

Les comparaisons prennent également en compte des villes et des ensembles Art déco et du début du XXe siècle, dont Napier, enceinte historique Art déco, Nouvelle-Zélande, sur la liste indicative (2007, (ii), (iv), (vi)), et Asmara, une ville moderniste d'Afrique (2017, (ii), (iv)), Miami Beach Architectural District, Floride, USA, et Bandung, Java occidentale, Indonésie.

L'analyse comparative conclut qu'aucune ville ne reflète mieux que Mumbai la restructuration d'une ville coloniale au cours du XIXe et du XXe siècle, et que Mumbai comble une lacune importante dans la série des villes et centres économiques coloniaux figurant sur la Liste du patrimoine mondial.

L'ICOMOS note que les éléments de comparaison géoculturels proviennent de zones spécifiques du monde ayant fait l'objet au XIXe et au début du XXe siècle d'un établissement colonial par des puissances impériales européennes, des zones dans lesquelles le climat exigeait une adaptation des principes de l'architecture européenne pour convenir à une région climatique différente et (en partie) à un langage esthétique local. Des paramètres de ce type portent l'intérêt sur l'Asie centrale, l'Asie du Sud-Est et, éventuellement, sur des parties de l'Amérique du Sud et de l'Afrique du Sud. En particulier, les réponses architecturales de Mumbai reflètent un mélange de langage stylistique impérial britannique et indien, adapté pour convenir à un climat tropical.

D'autres villes asiatiques possèdent un certain nombre de beaux édifices de style néo-gothique victorien et Art déco, bien qu'il s'agisse souvent de bâtiments individuels ou d'ensembles plus petits, comme à Singapour, Jakarta et Bandung, Indonésie, avec leurs constructions tropicales de style Art déco. Toutefois, aucune ville n'est caractérisée par son style architectural au même degré que Mumbai, fleuron de l'architecture néo-gothique victorienne et qui intègre également dans ce style des thèmes et des œuvres artistiques de conception indienne.

De même, des exemples d'architecture néo-gothique à grande échelle comme les bâtiments parlementaires d'Ottawa ou la bibliothèque de Melbourne et ses environs sont identifiés de manière appropriée, comme le sont les centres de Delhi, Liverpool, Durban et Macao. Alors que la proposition d'inscription de Georgetown en Malaisie se rapporte plus à ses boutiques à caractère répétitif, les questions relatives à la valorisation d'héritages coloniaux mixtes sont également pertinentes.

Sur la base de l'analyse comparative menée par l'État partie, Mumbai demeure l'ensemble le plus intact et authentique de bâtiments construits du milieu du XIXe au milieu du XXe siècle reflétant le pouvoir et le commerce impérial, adaptés dans leurs détails et dans leur conception pour convenir au climat tropical et à la culture locale.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative a justifié d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- Des ensembles individuels de bâtiments victoriens ou Art déco peuvent subsister dans le monde, néanmoins l'ensemble de Mumbai est sans égal d'un point de vue collectif, avec la confrontation spectaculaire de deux styles de part et d'autre de l'Oval Maidan.
- Les bâtiments victoriens comptent parmi les ensembles néo-gothiques victoriens du XIXe siècle les plus beaux et cohérents dans le monde.
- L'ensemble victorien fut l'un des plus anciens exemples de partenariat public-privé dans l'Inde coloniale, dans la mesure où le programme d'urbanisme pour les bâtiments publics était financé par des philanthropes appartenant à diverses communautés et religions.
- Les bâtiments Art déco forment l'un des ensembles de ce style les plus vastes et les plus homogènes en Asie et dans le monde.
- La poldérisation des années 1920 a ouvert la voie à l'Art déco en Inde, avec la technologie de construction moderne utilisant le béton armé et les

caractéristiques Art déco contrastant avec la pierre sculptée des bâtiments victoriens de l'autre côté de l'Oval Maidan, créant une promenade côtière magnifique, Marine Drive – le Collier de la reine.

- Le bien proposé pour inscription donna naissance à une formidable dialectique architecturale qui influença le discours du modernisme en Asie, avec un genre architectural distinct, occidental dans sa forme et indien dans son esprit en tant qu'exemple de patrimoine partagé.
- L'ensemble urbain, qui représente les tendances modernistes internationales des XIXe et XXe siècles, demeure intact de nos jours, car ses bâtiments continuent d'être utilisés.

L'ICOMOS considère que la justification fournie par l'État partie contient des arguments valables. Toutefois, l'ICOMOS est d'avis que dans l'ensemble le discours et la logique de la proposition d'inscription manquent de cohérence et doivent être reformulés malgré les informations complémentaires soumises le 5 septembre 2017.

L'ICOMOS considère que les informations complémentaires soumises par l'État partie le 13 février 2018 offrent une logique convaincante en soulignant l'aspect territorial du bien proposé pour inscription, chaque zone ayant son style architectural distinctif : *« Conjointement, ces deux aménagements représentent les évolutions dans l'urbanisme qui conduisirent à l'expansion d'une ville le long de son rivage marin occidental, tout d'abord avec la démolition de ses murs de fortification et la construction d'une enclave victorienne en comblant les douves et, ensuite, grâce à la récupération de terres sur la mer pour réaliser un projet Art déco. Avec tous ses éléments, cet ensemble urbain crée une entité distincte – une réponse urbanistique à la croissance d'une ville commerciale coloniale au bord de la mer – tout à fait unique par sa juxtaposition spectaculaire de deux groupements architecturaux distincts, se faisant face de part et d'autre du maidan historique. »*

L'ICOMOS considère que la valeur universelle exceptionnelle proposée est mieux exprimée en recentrant la justification de manière à souligner l'aspect territorial du bien proposé pour inscription en tant qu'ensemble créé par deux vagues d'expansion urbaine, qui se manifestent dans deux styles architecturaux distincts, à savoir le style néo-gothique victorien et le style Art déco, et en renommant le bien en conséquence. Cela justifierait le regroupement de deux aménagements construits dans deux styles différents, tout en excluant d'excellents exemples de ces deux styles, qui sont situés à l'extérieur des limites de ces deux aménagements, et justifierait également l'exclusion d'autres bâtiments représentatifs d'autres styles, qui sont importants dans le discours sur l'évolution historique de Mumbai.

Intégrité et authenticité

Intégrité

L'État partie soutient que l'ensemble de bâtiments victoriens et Art déco conserve un haut degré d'intégrité en termes visuel, spatial et urbanistique, la tour de l'horloge de Rajabai étant le point culminant visuel et l'Oval Maidan, qui est un élément unificateur ou central, permettant de visualiser simultanément les blocs de bâtiments victoriens et Art déco. De plus, il fait valoir que cet ensemble maintient son intégrité en tant qu'aménagement urbain planifié dans une ville coloniale asiatique.

L'ICOMOS note qu'un nombre considérable d'importants bâtiments des deux styles néo-gothique victorien et Art déco sont situés dans la zone tampon et non au sein du bien proposé pour inscription.

L'ICOMOS considère qu'en mettant l'accent sur l'aspect territorial de la valeur universelle exceptionnelle proposée pour le bien telle qu'exprimée dans les informations complémentaires soumises le 13 février 2018 et comme expliqué ci-avant, le bien proposé pour inscription comprend l'intégralité des deux vagues d'expansion urbaine et la majorité des bâtiments qui furent construits dans le style néo-gothique victorien et le style Art déco sur ces deux extensions.

L'ICOMOS note que l'intégrité visuelle du bien proposé pour inscription est susceptible d'être compromise par la rapidité de la croissance urbaine à Mumbai, qui conduit à la construction de bâtiments de grande hauteur à proximité du bien proposé pour inscription, notamment là où la zone tampon est particulièrement étroite.

L'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité ont été remplies, mais qu'il convient d'assurer un suivi attentif de la croissance urbaine à proximité du bien.

Authenticité

L'État partie soutient que l'ensemble de bâtiments victoriens et Art déco remplit les conditions d'authenticité en termes de forme architecturale, de motifs ornementaux, de conception, d'échelle et de matériaux. Et que ces édifices gardent aussi leur usage d'origine. L'Oval Maidan conserve son authenticité en tant qu'espace urbain ouvert et Marine Drive son environnement, en tant qu'aménagement Art déco face à la mer.

L'ICOMOS note que, même si des bâtiments individuels ont pu subir des modifications, leur nature dynamique, leur forme et leur conception sont encore authentiques d'une manière générale ; en particulier, l'usage et la fonction de chaque bâtiment sont restés quasiment inchangés aussi bien dans le quartier néo-classique que dans le quartier Art déco. Toutefois, il n'existe pas de documents écrits disponibles en termes d'historique des ajouts et/ou de modification de chaque édifice.

L'ICOMOS considère que les conditions d'authenticité ont été remplies.

En conclusion, l'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité et d'authenticité ont été remplies, mais que l'environnement plus large du bien est vulnérable face aux pressions dues au développement urbain.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (ii) et (iv).

Critère (ii) : *témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que les bâtiments aussi bien néo-gothiques victoriens qu'Art déco de Mumbai sont des exemples de patrimoine partagé, étant donné qu'ils expriment un phénomène architectural distinct occidental dans sa forme et indien dans son esprit, ce qui a contribué à la culture cosmopolite de Mumbai, comme l'avaient voulu leurs urbanistes et constructeurs. Ces édifices conservent aujourd'hui leurs fonctions d'origine, ce qui manifeste la vitalité incessante de l'espace urbain. Ils furent construits avec des matériaux, techniques et systèmes structurels modernes suivant deux styles architecturaux de deux périodes consécutives, qui furent au cœur du développement de la forme architecturale moderne.

L'ensemble victorien de grands édifices publics créa un style indo-gothique en mélangeant des éléments néo-gothiques et des éléments indiens, avec une adaptation pour répondre au climat local en introduisant des balcons et des vérandas.

Les bâtiments au tournant du siècle donnèrent naissance à une phase de transition en mêlant l'urbanisme européen à des caractéristiques mogholes et indo-islamiques, créant une fusion qui fut appelée le style indo-sarracénique.

Les bâtiments Art déco de Mumbai, avec leurs salles de cinéma et immeubles d'habitation emblématiques, mélangèrent la conception indienne et l'imagerie Art déco, créant un style unique appelé plus tard *Indo-Deco*. Son influence se propagea dans l'ensemble du sous-continent indien jusqu'à l'adoption du style architectural moderne par Jawaharlal Nehru pour l'Inde alors nouvellement indépendante.

L'ICOMOS considère que les deux ensembles néo-gothique victorien et Art déco témoignent d'un échange considérable d'influences européennes et indiennes pendant une période donnée. Les informations complémentaires soumises par l'État partie le 13 février 2018 ont clarifié le lien qui unit ces deux ensembles, avec leurs styles et types de bâtiments, tous

deux faisant partie des deux expansions urbaines majeures de la ville à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

Critère (iv) : *offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que les ensembles victorien et Art déco reflètent les évolutions de l'urbanisme sur deux siècles, avec le passage d'une ville coloniale fortifiée à une ville cosmopolite figurant sur la carte du commerce mondial.

L'ICOMOS reconnaît l'importance de chacun des deux styles et ensembles de bâtiments et la qualité du contraste qu'ils offrent en se faisant face de part et d'autre de l'Oval Maidan.

Les deux ensembles représentent des styles architecturaux, des phases dans les progrès des matériaux et techniques de construction, des philosophies de l'urbanisme et des périodes historiques distinctes se faisant face de part et d'autre de l'Oval Maidan. Ils témoignent du développement de Mumbai, initialement un petit fort côtier devenu la ville coloniale prééminente de l'Empire britannique, une capitale financière mondiale et la « porte de l'Inde » en Asie de l'Est.

Les informations complémentaires soumises par l'État partie le 13 février 2018 ont clarifié le lien qui unit ces deux ensembles, avec leurs styles et types de bâtiments, tous deux faisant partie des deux expansions urbaines majeures de Bombay, qui aboutirent au développement de la ville appelée à devenir la ville marchande d'importance internationale au XXe siècle et jusqu'à aujourd'hui.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

En conclusion, l'ICOMOS considère que bien proposé pour inscription remplit les conditions d'intégrité et d'authenticité, et répond aux critères (ii) et (iv).

4 Facteurs affectant le bien

Les pressions dues au développement dans et autour du bien proposé pour inscription sont inédites, selon le dossier de proposition d'inscription. Malgré la protection prévue par la réglementation sur le contrôle du développement pour le Grand Bombay no. 67 (DCR 67) de 1995, les règlements sur le réaménagement DCR 33 (7) et (9) autorisent la reconstruction et le réaménagement de « bâtiments taxés ». Les pressions pour modifier les façades et le niveau du rez-de-chaussée sont très fortes en raison des activités

commerciales de la ville de Mumbai et de la proximité du bien proposé pour inscription avec le quartier d'affaires.

Selon les informations complémentaires reçues de l'État partie le 13 février 2018 en réponse au rapport intermédiaire de l'ICOMOS, le bien ainsi que la zone tampon jouissent de deux niveaux de protection. Il s'agit en premier lieu de la protection générale des deux zones patrimoniales notifiées, l'enceinte du fort et l'emprise de Marine Drive. En second lieu, la zone de protection de 100 mètres pour les bâtiments de catégorie I longeant le côté du bien de l'Oval Maidan ajoute un niveau de protection supplémentaire.

Les contraintes liées à l'environnement sont l'action combinée de la brise marine chargée en sel et de la pollution atmosphérique urbaine. Cela menace en particulier les éléments décoratifs, qui sont sculptés dans du calcaire sur les façades des bâtiments aussi bien victoriens qu'Art déco.

Les catastrophes susceptibles d'affecter le bien sont définies par le dossier de proposition d'inscription comme étant les fortes pluies et les inondations, les séismes, les vents cycloniques, et les incendies.

Les pluies torrentielles affectent l'infrastructure et peuvent provoquer des inondations dans quelques parties de la zone tampon. De plus, Mumbai est situé dans une zone à risque sismique modéré, selon l'organisation Geological Survey of India. De même, la menace de vents cycloniques peut affecter de manière limitée la périphérie de la zone tampon.

Le risque d'incendie est critique pour les bâtiments à charpente en bois dans les quartiers A, B et C avec des allées étroites irrégulières dans la zone du fort et peu ou pas d'accès pour les camions de pompiers.

L'ICOMOS considère que les principales menaces pesant sur le bien sont les pressions dues au développement et les contraintes liées à l'environnement, en particulier les pluies torrentielles et, dans une moindre mesure, les séismes. Le risque d'incendie constitue également une menace pour le bien.

5 Protection, conservation et gestion

Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon

Le bien proposé pour inscription a une superficie totale de 66,34 ha. La superficie de la zone tampon totalisant 378,78 ha est définie par les deux zones patrimoniales : l'enceinte du fort et l'emprise de Marine Drive.

L'enceinte du fort est limitée à l'est par la mer et à l'ouest par l'esplanade. Le tracé de l'enceinte du fort suit le contour de l'étendue originelle du fort historique, qui fut démolie dans les années 1860. À l'est, les limites suivent

les docks historiques et le quartier d'affaires. Les limites nord englobent le terminus Shhatrapati Shivaji (autrefois terminus Victoria) et le marché Crawford (marché Mahatma Jyotirao Phule).

L'emprise de Marine Drive est bordée au sud par Madame Cama Road. La limite ouest de cette emprise est formée par Marine Drive et la côte occidentale de la mer d'Arabie. Le côté est est délimité par l'Esplanade et longe les voies des chemins de fer d'origine (trains de la banlieue ouest de Mumbai). La colline Malabar dessine la limite nord.

L'enceinte du fort sert de zone tampon pour le bien proposé pour inscription et pour un autre site du patrimoine mondial, le terminus Chhatrapati Shivaji (autrefois terminus Victoria).

L'ICOMOS note que la limite orientale de la zone tampon, le long de Marine Drive, passe par le milieu d'un réseau de routes de forme circulaire, qui fait partie intégrante d'un plan d'urbanisme unique, et que l'angle sud-ouest de Marine Drive est dépourvu de zone tampon, ce qui signifie que le bien proposé pour inscription est juste en face d'une zone de bâtiments de grande hauteur.

L'ICOMOS note qu'une rangée de bâtiments incluse dans la zone tampon est cependant située entre les deux zones patrimoniales et, en conséquence, n'est pas protégée.

Les informations complémentaires soumises par l'État partie le 13 février 2018 ont expliqué la logique du tracé des délimitations en précisant qu'elles suivaient la limite de l'emprise du Marine Drive et que les bâtiments de Vidhan Sabha et ceux de grande hauteur du Nariman Point, développés beaucoup plus tard, ont été construits avant la notification de l'emprise de Marine Drive en tant que zone patrimoniale.

En conclusion, l'ICOMOS considère que les délimitations du bien proposé pour inscription et de sa zone tampon sont appropriées.

Droit de propriété

Le droit de propriété des bâtiments du bien proposé pour inscription suit différents modèles : public, privé ou mixte. La fonction du bâtiment est souvent dictée par le régime de propriété, privé ou public.

La plupart des bâtiments victoriens sont des bâtiments publics, appartenant au gouvernement central ou au gouvernement de l'État du Maharashtra, ou à la Corporation municipale du Grand Mumbai. Les bâtiments occupés par des banques et des entreprises appartiennent aux entreprises et aux sociétés bancaires. D'autres immeubles sont la propriété de trusts ou de sociétés privées. Les ensembles d'appartements Art déco sont détenus soit par des propriétaires privés soit par des sociétés. Les terrains sont loués auprès du percepteur de Mumbai avec un bail de 99 ans, ayant commencé en 1940. Au terme de la période du bail, une révision sera demandée de la part du gouvernement. Le droit de propriété des bâtiments privés est régi par la loi

de 1947 sur le contrôle des loyers, des tarifs des hôtels et des chambres d'hôtes de Bombay.

Protection

La protection légale du bien et de la zone tampon est basée sur le statut du gouvernement du Maharashtra, et surtout sur la réglementation relative au patrimoine du Grand Bombay No. 67 (DCR 67) de 1995. En vertu de cette réglementation, les bâtiments du bien proposé pour inscription sont classés dans les catégories I, IIA, IIB ou III.

Conformément à la modification du 25 janvier 2009, les deux zones de l'enceinte du fort et de Marine Drive sont protégées en tant que zones patrimoniales. La majorité de la superficie du bien proposé pour inscription et de la zone tampon est comprise dans ces deux zones patrimoniales.

L'ICOMOS note les informations complémentaires soumises par l'État partie le 5 septembre 2017, précisant que l'emprise de Marine Drive est notifiée en tant que zone patrimoniale en vertu de la résolution no. TPB4315/28/CR-12/2015/UD-11, datée du 15 mai 2015.

Les réparations et aménagements doivent tous être examinés par le Comité de conservation du patrimoine, y compris toutes les modifications proposées pour les bâtiments taxés.

D'autres niveaux de protection sont fournis par des politiques en vertu de plusieurs lois.

En tant qu'aménagements modernes du XIXe et du début du XXe siècle, les bâtiments du bien proposé pour inscription ou de la zone tampon ne bénéficient d'aucun mécanisme de protection traditionnel. Néanmoins, des institutions de la société civile, comme l'« Association des riverains de Marine Drive » et l'« Oval Trust », font office de vigie pour la conservation de l'environnement bâti.

L'efficacité des mesures de protection est soutenue par l'avis administratif No. TPS-1812/3067/CR-42/UD-13, daté du 30 avril 2015 (TDR, ou droits de développement transférables, relatifs au patrimoine), qui prévoit que la surface de plancher peut être transférée dans d'autres zones, à l'extérieur des zones patrimoniales, afin de maintenir la proportion de surface de plancher de la zone patrimoniale à 1,33 net, ce qui a pour effet de détourner les aménagements à l'extérieur des zones patrimoniales. Cinq cas ont bénéficié à ce jour de TDR relatifs au patrimoine, concernant au total 2 091,74 mètres carrés.

L'ICOMOS considère que, dans le dossier de proposition d'inscription, il manque une explication et une documentation détaillées sur le mécanisme et l'efficacité de la mise en œuvre de la DCR67 et sur la mesure de son efficacité pour les bâtiments non classés (catégories I, IIA, IIB & III), tant au sein du bien proposé pour inscription que dans la zone tampon.

En réponse au rapport intermédiaire, l'État partie a présenté une liste de huit cas qui ont été examinés par le Comité de conservation du patrimoine, et donné des précisions sur différentes décisions et recommandations de ce Comité. Toutefois, ces exemples restent généraux, donnant des indications qui ne sont pas détaillées ni étayées par une documentation sur les bâtiments concernés, les propositions et les interventions mises en œuvre.

L'ICOMOS note que le dossier de proposition d'inscription ne clarifie pas l'impact de la loi sur les taxes, relative aux bâtiments taxés au sein du bien proposé pour inscription, ni en quoi la protection de ces bâtiments diffère de celle des autres constructions situées dans le bien proposé pour inscription et sa zone tampon.

En réponse au rapport intermédiaire, l'État partie a indiqué que « *toutes les propositions d'altérations ou de modifications de bâtiments taxés sont à présenter au Comité de conservation du patrimoine* ».

L'ICOMOS note également que toutes les mesures de protection susmentionnées ne couvrent pas la rangée de bâtiments de la zone tampon qui se trouve entre les deux zones patrimoniales.

En réponse au rapport intermédiaire, l'État partie a précisé que le bien et la zone tampon bénéficient de la protection générale de la DCR 67 et que l'examen de tout permis de réparation ou d'aménagement relève de la compétence du Comité de conservation du patrimoine.

En conclusion, l'ICOMOS considère que la protection légale en place est appropriée. L'ICOMOS recommande que les actions du Comité de conservation du patrimoine soient étayées par de la documentation sur les bâtiments concernés, les propositions et les interventions mises en œuvre.

Conservation

Les structures au sein du bien proposé pour inscription sont inventoriées et documentées à l'échelle urbaine, avec par exemple des cartes de localisation, des classifications, des photographies et des commentaires sur l'utilisation, l'importance et la topographie. Cet inventaire a été dressé en 2013.

La majeure partie des bâtiments du bien proposé pour inscription sont dans un état assez bon ou bon, avec deux exceptions. La première est l'ancien Watson's Hotel, désormais dénommé Esplanade Mansions. Il est classé dans la catégorie bâtiment IIA et nécessite d'urgence une intervention de conservation. La deuxième concerne le cinéma Eros, de style Art déco, qui est en bon état de conservation mais ne fonctionne plus pour des raisons financières.

Un certain nombre de bâtiments situés dans le bien proposé pour inscription ont été restaurés, parmi lesquels la Cour suprême de Bombay, la bibliothèque

universitaire de Mumbai et la tour de l'horloge de Rajabai, et le Convocation Hall. Des travaux de restauration sont en cours sur le bâtiment du Département des travaux publics.

La documentation sur les travaux de conservation des bâtiments Art déco pourrait être améliorée.

Certaines constructions Art déco situées dans le bien sont affectées par des modifications apportées par des usagers, comme des habillages de balcons et l'ajout d'un ou deux étages.

Le Comité de conservation du patrimoine, qui fut créé par la DCR 67, joue un rôle essentiel dans les mesures de conservation mises en place. Le plan de développement actuel et l'avant-projet de plan de développement pour le Grand Mumbai 2014-2034 contiennent tous deux des règles visant à limiter l'aménagement et le réaménagement de même que des réparations, à la section 52 « Conservation du patrimoine ».

L'ICOMOS note l'inventaire et la documentation établie au niveau urbain pour les bâtiments situés dans le bien. Toutefois, de l'avis de l'ICOMOS, il est nécessaire d'inclure une documentation au niveau architectural et une documentation détaillée sur l'état de conservation et l'histoire de chaque bâtiment.

En conclusion, l'ICOMOS considère que les mesures de conservation en place sont appropriées. L'ICOMOS recommande que l'inventaire soit complété afin d'inclure une documentation au niveau architectural et des documents détaillés sur l'état de conservation et l'histoire de chaque bâtiment.

Gestion

Structures et processus de gestion, y compris les processus de gestion traditionnels

Le dossier de proposition d'inscription mentionne que le bien proposé sera géré par le mécanisme existant basé sur la section 52 du Plan de développement du Grand Mumbai, appliqué par le Comité de conservation du patrimoine, qui a été créé par la DCR 67. Le « plan de gestion du site » identifie neuf objectifs et établit un plan d'action qui en comprend 13, avec une indication des parties prenantes ou agences impliquées dans chaque action, précisant s'il s'agit d'une action en cours, à court, moyen ou long terme.

L'ICOMOS note que le plan de gestion du site qui est présenté avec le dossier de proposition d'inscription ne contient pas d'organigramme ni d'explication sur des outils clairs pour la mise en œuvre.

Cadre de référence : plans et mesures de gestion, y compris la gestion des visiteurs et la présentation

L'ICOMOS apprécie l'engagement fort de la part des groupes communautaires locaux. Toutefois, le travail réel du Comité de conservation du patrimoine n'est pas détaillé, bien que ce Comité soit très actif depuis de nombreuses années.

L'ICOMOS note que, mis à part les indications sur les membres du Comité de conservation du patrimoine, dont le rôle est consultatif, le dossier de proposition d'inscription ne clarifie pas les niveaux d'effectifs, ni la compétence ou la formation du personnel qui exécute réellement le travail et la mise en œuvre des décisions de ce Comité.

L'ICOMOS note que les informations complémentaires soumises par l'État partie le 13 février 2018 en réponse au rapport intermédiaire donnent le nom des membres du Comité de conservation du patrimoine et du personnel technique. Toutefois, ces informations n'incluent pas d'organigramme ni de précisions sur les compétences et les rôles.

De plus, l'interprétation, la présentation et la gestion des visiteurs sont soit dépassées, soit ne sont pas exposées clairement dans le dossier de proposition d'inscription.

Implication des communautés locales

Il existe un fort engagement de la part de communautés locales comme l'« Oval Trust », et l'« Association des résidents de Marine Drive ». Des organisations professionnelles comme l'Urban Design Research Institute et le Chhatrapati Shivaji Maharaj Vastu Sangrahalaya (anciennement musée du prince de Galles, musée de l'Inde occidentale) sont également des protagonistes actifs dans les mouvements de conservation.

L'ICOMOS note l'implication positive des communautés locales dans la protection du bien proposé pour inscription et la préparation du dossier de proposition d'inscription.

En conclusion, l'ICOMOS considère que le système de gestion est approprié. L'ICOMOS recommande que le plan de gestion du site soit élargi pour inclure un organigramme indiquant les responsabilités et processus de prise de décision, les dispositions légales de la gestion du bien, un mécanisme de mise en œuvre du plan d'action pour la gestion, y compris les ressources, le personnel et la formation, et une stratégie de gestion du tourisme.

6 Suivi

Dix indicateurs sont identifiés par le dossier de proposition d'inscription pour suivre l'état de conservation du bien proposé pour inscription, avec une indication de la périodicité et de l'emplacement des enregistrements relatifs à quatre objectifs : conservation; services et équipements publics, gestion de la zone tampon, et gestion des risques.

L'ICOMOS note que, d'une manière générale, les indicateurs identifiés par l'État partie sont appropriés. Toutefois, une périodicité plus précise est recommandée. Certains indicateurs ne sont pas directement mesurables et pourraient nécessiter d'être complétés par des indicateurs plus spécifiques, tels que « étude d'un espace tampon plus étendu pour surveiller l'état de la zone tampon » et « suivi de l'infrastructure ».

En conclusion, l'ICOMOS considère que le suivi pourrait être considéré comme approprié, mais pourrait être amélioré en introduisant des indicateurs plus nombreux et en spécifiant des indicateurs mesurables plus précis.

7 Conclusions

L'ICOMOS reconnaît l'importance de l'ensemble des bâtiments institutionnels de style néo-gothique victorien et de l'ensemble des bâtiments résidentiels, commerciaux et de divertissement de style Art déco de Mumbai, chacun à sa manière.

La justification de la valeur universelle exceptionnelle devrait mettre en valeur l'aspect territorial du bien proposé pour inscription et l'importance de la représentation de deux vagues d'expansion urbaine de la ville, qui la transformèrent en une ville marchande moderne et cosmopolite. Le nom du bien devrait être modifié en conséquence. Le bien remplit les conditions d'intégrité et d'authenticité et répond aux critères (ii) et (iv).

L'inventaire des ensembles proposés pour inscription de 2013 doit être complété pour inclure la documentation au niveau architectural et des documents détaillés sur l'état de conservation et l'histoire de chaque bâtiment.

Le plan de gestion du site devrait être élargi pour inclure un organigramme indiquant les responsabilités et processus de prise de décision, les dispositions légales de la gestion du bien, un mécanisme de mise en œuvre du plan d'action pour la gestion, y compris les ressources, le personnel et la formation, et une stratégie de gestion du tourisme.

8 Recommandations

Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que l'ensemble victorien et Art déco de Mumbai, Inde, soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des **critères (ii) et (iv)**.

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle recommandée

Brève synthèse

Les deux vagues de développement urbain de Mumbai aux XIXe et XXe siècles transformèrent la ville, un comptoir commercial fortifié qui devint la première ville de l'Inde. La première extension comprit la construction, dans les années 1880, d'un groupe de bâtiments publics néo-gothiques victoriens et la création de l'Oval Maidan.

Le seconde extension correspondit au programme de poldérisation de Backbay au début du XXe siècle, qui offrit à Bombay une nouvelle opportunité de s'étendre vers l'ouest avec la construction de bâtiments résidentiels, commerciaux et de divertissement de style Art déco et la création d'une promenade, Marine Drive, sur le front de mer.

De nos jours, l'Oval Maidan offre un ensemble spectaculaire de bâtiments néo-gothiques victoriens sur son côté est et un autre ensemble impressionnant d'édifices Art déco sur son côté ouest, témoignant des phases de modernisation que Mumbai a traversées et qui menèrent à une Inde indépendante moderne en 1947.

Critère (ii) : Les deux ensembles néo-gothique victorien et Art déco témoignent d'un échange considérable d'influences européennes et indiennes pendant une période donnée. L'ensemble victorien de grands édifices publics créa un style indo-gothique en mélangeant des éléments néo-gothiques et des éléments indiens, avec une adaptation pour répondre au climat local en introduisant des balcons et des vérandas. Les bâtiments Art déco de Mumbai, avec leurs salles de cinéma et immeubles d'habitation emblématiques, mélangèrent la conception indienne et l'imagerie Art déco, créant un style unique appelé plus tard *Indo-Deco*. Son influence se propagea dans l'ensemble du sous-continent indien.

Critère (iv) : Les ensembles néo-gothique victorien et Art déco reflètent les évolutions de l'architecture et de l'urbanisme sur deux siècles. Les deux ensembles représentent des styles architecturaux, des phases dans les progrès des matériaux et techniques de construction, des philosophies de l'urbanisme et des périodes historiques distinctes, se faisant face de part et d'autre de l'Oval Maidan. Ces deux ensembles ont été créés grâce aux deux extensions urbaines majeures de Bombay, qui aboutirent au développement de la ville appelée à devenir la cité marchande d'importance internationale au XXe siècle et jusqu'à aujourd'hui.

Intégrité

L'ensemble de bâtiments néo-gothiques victoriens et Art déco conserve un haut degré d'intégrité en termes visuel, spatial et urbanistique, la tour de l'horloge de Rajabai en étant le point culminant visuel et l'Oval Maidan, qui est un élément unificateur et central, permettant de visualiser simultanément les blocs de bâtiments victoriens et Art déco. Il maintient son intégrité en tant qu'aménagement urbain planifié. L'environnement plus large du bien est vulnérable vis-à-vis de pressions dues au développement urbain.

Authenticité

L'ensemble de bâtiments néo-gothiques victoriens et Art déco remplissent les conditions d'authenticité en termes de forme architecturale, de motifs ornementaux, de conception, d'échelle et de matériaux. Ces édifices maintiennent aussi leur usage d'origine. L'Oval Maidan conserve son authenticité en tant qu'espace urbain ouvert et Marine Drive son environnement, en tant qu'aménagement Art déco face à la mer.

Même si des bâtiments individuels ont pu subir des modifications, leur nature dynamique, leur forme et leur conception sont encore authentiques d'une manière générale ; en particulier, l'usage et la fonction de chaque bâtiment sont restés quasiment inchangés aussi bien dans le quartier victorien que dans le quartier Art déco.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

La protection légale du bien et de la zone tampon est basée sur le statut du gouvernement du Maharashtra, et surtout sur la réglementation relative au patrimoine du Grand Bombay No. 67 (DCR 67) de 1995. En vertu de cette réglementation, les bâtiments du bien sont classés dans les catégories I, IIA, IIB ou III. Le bien et sa zone tampon sont situés dans les deux zones patrimoniales : l'enceinte du fort et l'emprise de Marine Drive.

Le bien est géré conformément à la section 52 du Plan de développement du Grand Mumbai, appliqué par le Comité de conservation du patrimoine, qui a été créé par la DCR 67. Le plan de gestion du site identifie neuf objectifs et établit un plan d'action qui en comprend 13, avec une indication des parties prenantes ou agences impliquées dans chaque action, précisant s'il s'agit d'une action en cours, à court, moyen ou long terme. Il devrait être renforcé pour inclure un organigramme, les dispositions légales de la gestion du bien, un mécanisme de mise en œuvre du plan d'action pour la gestion et une stratégie de gestion du tourisme.

Recommandations complémentaires

L'ICOMOS recommande également que l'État partie prenne en considération les points suivants :

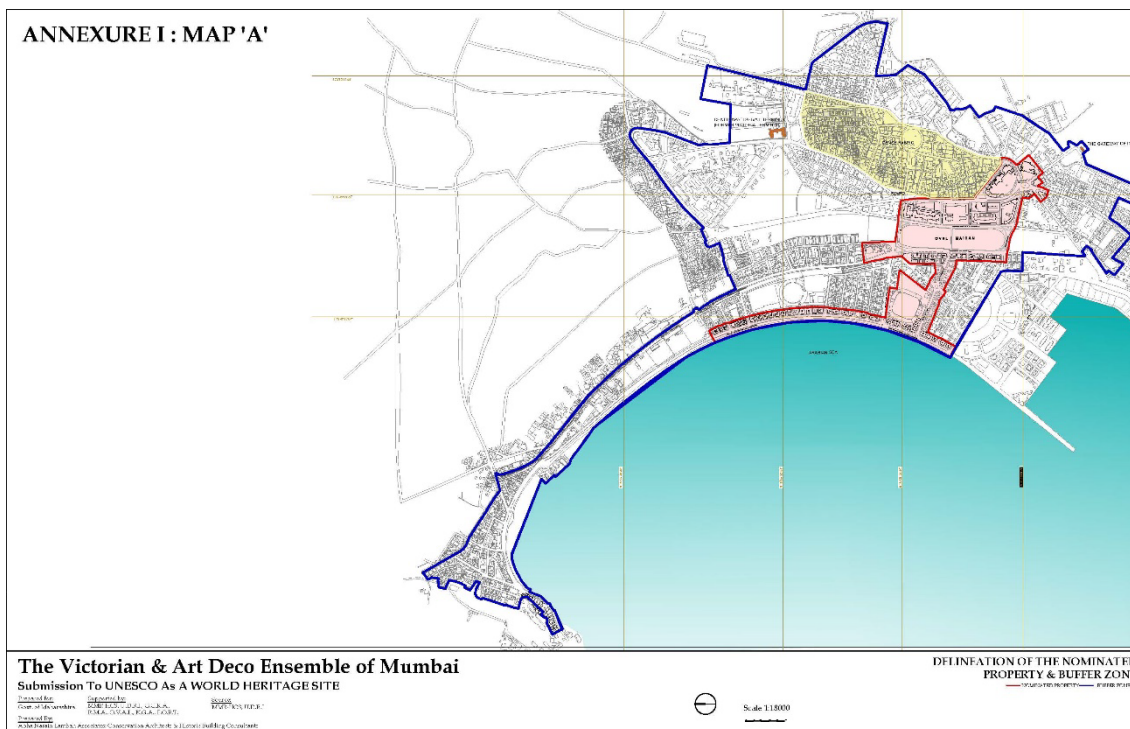
- a) compléter l'inventaire de 2013 pour y inclure la documentation nécessaire au niveau architectural, y compris l'état de conservation et l'histoire de la

conservation de chaque bâtiment, ce qui sera nécessaire pour une gestion efficace du bien,

- b) assurer la protection du bien vis-à-vis de pressions dues au développement, avec une attention particulière accordée à son environnement plus large et au maintien de la prédominance visuelle de la tour de l'horloge de Rajabai dans la silhouette urbaine,
- c) entreprendre les travaux urgents de conservation sur le bâtiment de catégorie IIA, l'ancien hôtel Watson (aujourd'hui appelé Esplanade Mansions),
- d) assurer la revitalisation du cinéma Art déco Eros, qui est en assez bon état de conservation, mais n'assume plus la fonction de cinéma,
- e) soutenir les actions du Comité de conservation du patrimoine avec la documentation sur les bâtiments concernés, les propositions et les interventions mises en œuvre,
- f) élargir le plan de gestion du site pour inclure un organigramme indiquant les responsabilités et processus de prise de décision, les dispositions légales de la gestion du bien, un mécanisme de mise en œuvre du plan d'action pour la gestion, y compris les ressources, le personnel et la formation, et une stratégie de gestion du tourisme ;

De plus, l'ICOMOS recommande que le nom du bien soit modifié pour devenir : « Les ensembles néo-gothique victorien et Art déco de Mumbai ».

ANNEXURE I : MAP 'A'



Plan indiquant les délimitations du bien proposé pour inscription



L'Elphinstone College, la bibliothèque David Sassoon et l'hôtel Watsons



Hôtel Majestic